

**Arrêté ministériel portant désignation de la présidente et
du vice-président du Conseil supérieur de promotion de la
santé**

A.M. 23-06-2014

M.B. 05-11-2014

La Ministre de la Santé,

Vu le décret du 14 juillet 1997, portant organisation de la Promotion de la Santé en Communauté française, notamment l'article 6, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, § 1^{er}, 10 a);

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2014 nommant les membres du Conseil supérieur de promotion de la santé;

Vu les propositions formulées par le Conseil supérieur de promotion de la santé le 6 juin 2014,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés respectivement en qualité de présidente et de vice-président au Conseil supérieur de promotion de la santé pour une période de cinq ans :

Mme Chantal VANDOORNE, présidente;
M. Christian DE BOCK, vice-président.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 6 juin 2014.

Bruxelles, le 23 juin 2014.

Mme F. LAANAN